



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

Commune de Saint-Augustin  
Charente-Maritime

FINANCES LOCALES – Subventions à recevoir

**DECISION n°2024-057 du 10/04/2024**  
**Projet de renouvellement de l'équipement informatique – Bibliothèque communale**  
**Demandes de subvention au Conseil Départemental**

**Le Maire de Saint-Augustin,**

Vu l'article L. 2334-33 et L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 relative à la délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et notamment celle portant le n° 26 concernant les demandes formulées aux organismes financeurs pour l'attribution de subvention,

Vu la nécessité de renouveler l'équipement informatique de la bibliothèque Médiathèque communale,

Vu la prévision inscrite au budget 2024,

DECIDE,

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien des collectivités à l'investissement dans l'informatisation des bibliothèques dont le coût global hors taxe se détaille comme suit :

Intitulés	Montant H.T. (en euros)
Ordinateur	1469.40
Imprimante	499.92
<b>TOTAL</b>	<b>1969.32</b>

- De proposer, ci-après, le plan de financement prévisionnel :

Sources de financement	Taux	Montant H.T. (en euros)
Conseil Départemental	25 %	492.33
Fonds propres	75 %	1476.99
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>1969.32</b>

- D'établir l'échéancier de réalisation des travaux suivant :
  - Date prévisionnelle de début de travaux : mai 2024

Publication dématérialisée du **23 AVR. 2024**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20240410-2024\_057  
Reçu le **23 AVR. 2024**